

Nom du projet : Structuration d'une filière légume de proximité

Présentation succincte de la filière étudiée, de ses acteurs et de son territoire d'action

Territoire projet la Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet située dans le Tarn - 78 932 ha , (2/3 de superficie agricole et ¼ en bois), territoire à composante agricole et rurale avec malgré tout une présence d'habitants par m² (1600 m²/habitants) bien supérieure en comparaison des autres agglo du département (2000 à 2500 m²/habitants).

61 communes – 73 702 habitants (19 % de la pop tarnaise)

Territoire à proximité de la métropole Toulousaine - territoire avec rythme de croissance avec un taux supérieur de la région Occitanie et qui a multiplié par 1.5 son nombre d'habitants entre 1960 et 2017.

Territoire de l'AOP Gaillac – qui a permis de développer une politique de

l'œnotourisme. Production agricole de polyculture.

Le territoire et le département ne possèdent n'est pas un « bassin » de production légumière.

Volonté de ce territoire, de la Chambre d'agriculture et du Département d'impulser une dynamique de filière de production maraichère.

Besoins et motivations initiales des acteurs à l'origine du projet

- **Quels besoins ont été définis ? Par qui ?**
- Quelles étaient les motivations des acteurs à l'initiative de la filière ?
- Quels objectifs étaient visés ? Pourquoi ?
- Quelle échelle a été choisie et pourquoi ?
- De quel accompagnement ont bénéficié les acteurs économiques ?

Le projet de "Mise en place et de structuration de filière de proximité" a été impulsé et piloté par un groupe projet de la Chambre d'agriculture du Tarn , le Comité de développement gaillacois AGIRA (CODEV de la CA81).

Le CODEV confirme la volonté des agriculteurs de se diversifier (enquête auprès des agriculteurs locaux), de rechercher de la valeur ajoutée en valorisant la production locale . Difficulté de structurer une filière de proximité sans avoir un outil de type légumerie (lien entre l'offre et une demande en 4ième gamme et fraîche découpe).

En parallèle l'Agglomération Gaillac Graulhet (CA2G), exprime le besoin de production locale et en particulier en fruits et légumes. La CA2G et en partenariat avec la CA 81 met en place une pépinière d'entreprise «maraichère », l'Essor maraicher.

Présentation des acteurs de la filière et de leurs intérêts propres

Rôle	Motivations	Profits
Acteur 1 :		
La Chambre d 'agriculture et son CODEV Agira	Apporter un VA aux agriculteurs, par la structuration d'une filière maraichère et développer la production en demi gros	Intérêts collectifs – Dynamique agricole
Acteur 2 :		
La CA2G	Développer une alimentation de proximité	Dynamique Territoriale et consolider le bien vivre du territoire
Acteur 3 :		
L'association OPLA	Fédérer une filière en création autour du projet de la légumerie	Intérêt collectifs – structurer les projets et conseils techniques pour développer une offre de production pour capter des marchés
Acteur 4 :		
La légumerie Terra Alter Pays d'oc	Répondre à des valeurs solidaires et durables	Création de son entreprise
Acteur 5 :		
Les agriculteurs et maraichers	Se retrouver dans un collectif, gagner en efficacité (technique, optimisation du travail, diversification par la production de demi gros)	Economique et qualité de travail

Chronologie du projet : étapes de construction de la filière

Mois / année	Etapes
2009	Instauration de comité de développement par la Chambre d'agriculture du Tarn
2012	Enquête auprès des agriculteurs du territoire
2013-2016	<p>Les relations avec la Collectivité se renforcent, volonté d'approvisionner</p> <p>Projet de plate forme de commercialisation de produits locaux – rapprochement avec PSS31 – un manque de production légumière est confirmé</p> <p>Mise en place de l'Essor maraicher par la CA2G</p>
2017	<p>Le porteur de projet de la légumerie en AB rencontre la CA 81. Partage de valeurs communes. Décision de coopérer.</p> <p>Un COPIL est créé, animé par le CODEV de la CA81, avec la participation de la CA2G, le CD81, PSS31, CR Occitanie et le porteur de projet de la légumerie Terra Alter</p>
2018	<p>Création de l'association de producteurs 'OPLA' qui a pour objet de fédérer les maraichers pour développer des projets structurants et planifier la production de légumes –(objectifs 70 %)</p> <p>Recherche du lien d'implantation de la légumerie</p>
2019	<p>Légumerie fonctionnelle</p> <p>Définition des modes de fonctionnement : calendrier d'appro, production à mettre en place, travail sur a grille de prix</p>
2020-2021	Adaptation à la situation sanitaire – diversification des marchés de la légumerie (distribution vrac + paniers + 4ieme gamme)

Pour intégrer votre propre schéma de filière :

Clic droit sur l'image > Changer d'image > A partir d'un fichier > sélectionner le schéma de filière enregistré au format .jpeg

Financement

- Subventions mobilisées pour les investissements nécessaires à la création de la filière • Subventions mobilisées en soutien au fonctionnement de la filière (fonds européens, Etat, région, départements...)
- Principaux postes de charges à prendre en compte

Concernant la légumerie : les investissements et les dossiers de demandes de subvention ont été pilotés par le porteur de projet (fonds avenir bio par exemple)

Le temps d'animation d'accompagnement de projet lié au développement de la production, la mise en réseau des acteurs, et la coordination de l'action sur le territoire ont été financés par des AAP Ingénierie territoriale de la Région Occitanie et des fonds formation VIVEA.

Modalités de coopération

- Qui porte la filière et prend les décisions ?
- Existence d'une organisation juridique particulière ?
- Nature des relations entre acteurs économiques ? (formelles, informelles...)
- Modalités d'uniformisation des méthodes et de garantie ? (cahier des charges, marque collective...)

Aujourd'hui, la filière de production est portée par l'association OPLA, loi 1901.

La légumerie a comme forme juridique d'une SCOPE

Les relations entre l'association OPLA et la légumerie Terra Alter Pays d'Oc sont sous formes de contrats moraux. Aujourd'hui la contractualisation est en cours de rédaction (volonté des deux parties Terra Alter et OPLA).

Difficultés surmontées

Problème rencontré	Solution proposée
Technicité des producteurs	Mise en place d'un conseil technique
Investissements conséquents pour développer un atelier maraichage sur une exploitation	Spécialisation du groupe (courge, pomme de terre, oignons)
Saisonnalité de la production	

Perspectives et défis à relever

Conseils et enseignements

Ressources bibliographiques

Chambre d'agriculture du Tarn

Programme d'animation : « Filières en Communs : des communs au service de la reterritorialisation des filières alimentaires » (2021-2022)



Action de diffusion réalisée dans le cadre du PDR Occitanie 2014-2020 - Projet : « Soutenir la reterritorialisation des filières agroécologiques : des outils et un cadre d'échange et de contribution pour démultiplier les initiatives » (FEADER 1.2. 2021)

